

Pétitions

[Français]

OPPOSITION AUX PROJETS DE LOI C-47 ET C-48

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai quatre pétitions provenant de gens de Montréal qui s'opposent catégoriquement aux projets de loi C-47 et C-48, et demandent au gouvernement d'appuyer les buts de Ricardo DiDone afin d'assurer les droits de l'enfant envers le parent qui n'en a pas la garde.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier, monsieur le Président.

[Traduction]

ON PROPOSE LA GARDE COMMUNE AUTOMATIQUE DES ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux habitants d'Edmonton, en Alberta, et de Montréal, au Québec. Elle provient de l'organisation pour la protection des droits des enfants. Les pétitionnaires proposent d'appliquer une nouvelle loi prévoyant la garde commune automatique des enfants, à moins que les circonstances personnelles ne justifient d'agir autrement.

LA COMMUNICATION DES ENFANTS AVEC LEURS PARENTS DIVORCÉS

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je présente une pétition qui émane d'un certain nombre d'habitants du Québec vivement inquiets, qui font part de leur inquiétude dans cette pétition adressée à la Chambre. Les pétitionnaires souhaitent protéger les droits qu'ont les enfants d'avoir une communication suffisante avec leurs parents qui sont divorcés ou séparés. Je présente donc cette pétition qui demande que les jeunes puissent continuer à communiquer avec leurs parents.

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉRÉGLEMENTATION DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES HANDICAPÉS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition dont les signatures ont été recueillies par M. William Pierce et d'autres membres à la retraite du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique qui a son bureau principal à Vancouver. D'après les pétitionnaires, le téléphone est un instrument d'importance vitale qui permet de répondre aux besoins en matière de santé et de communication des personnes âgées et des handicapés. Ils prient le Parlement de ne pas déréglementer le service téléphonique actuel afin que les appels locaux restent à la portée des gens.

[Français]

OPPOSITION AUX PROJETS DE LOI C-47 ET C-48

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi présenter une pétition au nom d'une centaine de résidents de la région de Montréal qui s'opposent aux projets de loi C-47 et C-48, à savoir que ces projets de loi n'apportent pas d'amélioration à la situation des enfants des couples séparés et divorcés, et demandent que le gouvernement appuie les buts de Ricardo DiDone, afin d'assurer les droits de l'enfant envers le parent qui n'en a pas la garde.

[Traduction]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais présenter quatre pétitions dont les signataires protestent contre les projets de loi C-47 et C-48. Ils souscrivent aux recommandations formulées par M. Ricardo DiDone, soit d'enseigner à l'école aux nouvelles générations les responsabilités qu'entraîne le mariage, la médiation obligatoire préalable à la demande en divorce, ainsi de suite. Ces quatre pétitions sont signées par des Canadiens de Cowansville, Granby, Montréal et d'autres localités du Québec.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai sous les yeux des milliers de noms et des centaines de pétitions. Je n'ai pas l'intention de lire tous ces noms—soyez sans crainte, monsieur le Président, ce n'est pas mon intention. Toutefois, en examinant ces pétitions qui me sont parvenues depuis cinq ou six jours, j'ai pensé qu'il serait intéressant de signaler qu'elles ne sont pas toutes rédigées en une seule langue, l'anglais, ou le français: elles le sont aussi en une multitude d'autres langues comme l'italien, le grec et l'arabe. Ce fait m'a tellement fascinée que j'ai voulu rappeler que l'absence de changements humanitaires dans notre projet de loi sur le divorce angoisse énormément de nombreux parents, notamment . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette d'avoir à rappeler la députée à l'ordre, mais la tradition veut que lorsqu'on présente une pétition, on en expose le sujet, pour conclure ensuite.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Lisez celle qui est rédigée en arabe.

Mme Finestone: Je voudrais bien pouvoir le faire. Chaque langue nous ouvre une nouvelle fenêtre sur le monde, monsieur le Président, et si je pouvais lire l'arabe, je l'aurais fait avec plaisir.

Une voix: Bravo!

Mme Finestone: Puisqu'on me l'a proposé, monsieur le Président, je vais lire la pétition. Nous protestons contre les projets de loi C-47 et C-48 qui traitent du divorce et des enfants de divorcés, en vertu desquels les deux parents sont obligés de lutter entre eux pour remporter la garde des enfants, et nous soutenons que ces mesures sont tout à fait inhumaines et inacceptables. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de souscrire aux recommandations de M. Ricardo DiDone, soit d'enseigner à l'école aux jeunes générations les responsabilités qu'entraîne le mariage, la médiation obligatoire préalable à la demande en divorce, l'acceptation du partage du rôle parental, la reconnaissance du droit des enfants de communiquer avec le conjoint non chargé de leur garde, l'accès des deux parents à tout ce qui concerne le bien-être des enfants, et la dernière des recommandations, mais non la moindre, le transfert de la garde des enfants à l'autre parent si le premier néglige de respecter sans raison valable les conditions de communication avec les enfants, quand l'affaire est renvoyée devant les tribunaux.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions, la première d'un groupe de citoyens de Shefford, au Québec, et la seconde d'un groupe de citoyens de la région de LaSalle, à Montréal. Les soussignés se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter une pétition afin